

Miracles de Lourdes : revers pour Mgr Perrier

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 20 juillet 2013



Sur son [blogue](#), **Yves Daoudal** constate que la tentative de l'ancien évêque de Lourdes a lamentablement échoué :

"Mgr **Jacques Perrier** a été l'évêque de Lourdes de 1997 à 2012. En 2006, il a décrété que la Sainte Vierge ne ferait plus de miracles dans cette ville. Mais si les évêques français ont dit amen, ce n'est pas le cas des évêques d'ailleurs. Et l'évêque de Pavie, Mgr **Giovanni Giudici**, vient de publier un décret par lequel il [reconnait](#) officiellement la « guérison prodigieuse » de Danila Castelli comme un «*miracle*»...

Or, comme il s'agit de la 69^e guérison reconnue inexplicable par les médecins, ratifiée par un évêque, la précédente (en 2011) devient ipso facto le 68^e *miracle*, alors que Mgr **Delmas**, l'évêque d'Angers, avait pris soin de ne pas aller au-delà du terme de guérison « remarquable » (le mot des médecins, mis entre guillemets) pour se conformer au diktat de Mgr Perrier.

En mars 2011, j'avais évoqué, dans *Daoudal Hebdo*, l'incroyable "réforme" de Mgr Perrier, et expliqué pourquoi elle était illégitime (outre l'affront fait à la Sainte Vierge).

Ce qui est extraordinaire est que cette réforme de 2006, qui fixe les trois étapes de reconnaissance de la guérison, continue de parler de miracle. C'est à la fin de la troisième étape, celle de la guérison ratifiée. C'est-à-dire d'abord certifiée comme exceptionnelle par le CMIL, selon les sept critères de Lambertini, puis proclamée par l'évêque du diocèse du guéri, qui fait une reconnaissance canonique du miracle.

Mais on a décidé que l'on ne pouvait plus jamais aller jusque-là, parce que, selon Mgr Perrier, « l'application de certains des critères de Lambertini est aujourd'hui presque toujours impossible : les diagnostics se prétendent rarement infaillibles ; tout malade a bénéficié d'un traitement ; une dimension psychique est toujours impliquée ».

C'est ahurissant. Voici les critères de Lambertini (cardinal **Lambertini**, futur **Benoît XIV**), tels qu'ils sont donnés par Mgr Perrier lui-même :

1. la maladie doit avoir un caractère de gravité, avec un pronostic défavorable,
2. la réalité et le diagnostic de la maladie doivent être assurés et précis,
3. la maladie doit être uniquement organique, lésionnelle,
4. un éventuel traitement ne doit pas avoir été à l'origine de la guérison,
5. la guérison doit être subite, soudaine, instantanée,
6. la reprise des fonctions doit être complète, sans convalescence,
7. il ne s'agit pas d'une rémission mais d'une guérison durable.

Or il n'est pas dit que le diagnostic est donné comme « infaillible », et les critères ne supposent absolument pas que le malade n'a jamais reçu de traitement. Reste la « dimension psychique », qui est donc le prétexte invoqué pour ne pas reconnaître le miracle. Il est pitoyable, mais en effet radical. Comme les critères n'évoquent pas la dimension psychique, et comme il y a une dimension psychique dans toute guérison, quelle qu'elle soit, exit toute possibilité de miracle.

(...) Y aura-t-il un évêque pour passer outre le diktat de Mgr Perrier, et publier une reconnaissance canonique de la guérison miraculeuse du miraculé de son diocèse ?

Car enfin, Mgr Perrier n'est pas propriétaire des non-miracles de Lourdes, et sa décision, qui est un affront à la Sainte Vierge et à Dieu lui-même, est totalement illégitime. Ou alors il est urgent qu'il explique au pape qu'il ne doit plus y avoir de béatifications ni de canonisations (sauf martyre). Car pour qu'un chrétien soit béatifié, puis canonisé, il faut qu'un miracle soit reconnu. Or, comment la congrégation pour la cause des saints reconnaît-elle un miracle ? En utilisant les critères de Lambertini. Car c'est précisément pour les canonisations que le cardinal Lambertini avait mis au point ces critères. A Rome, on ne sait pas encore que « l'application de certains des critères de Lambertini est aujourd'hui presque toujours impossible ».

Enfin, s'il ne peut plus y avoir de guérisons miraculeuses à Lourdes, il est bien évident qu'il n'y en a pas non plus dans les évangiles. Mais cela, ce n'est pas nouveau...